

**Compte Rendu de l'Assemblée Générale de
l'Amicale des Anciens du Collège St Joseph de Thônes**

**du Samedi 18 Octobre 2025
Collège St Joseph de Thônes**

La réunion a eu lieu dans une salle d'études du Lycée dans la partie neuve de l'établissement. Le nb de participants à notre AG était légèrement plus faible que l'an dernier , la date retenue en début de vacances scolaires de la Toussaint pouvant expliquer cela.
Nous avions cependant 23 personnes présentes et 18 pouvoirs.

Après un accueil à partir de 8h45, ceux qui le souhaitaient ont pu se rendre à la chapelle du collège pour suivre un office d'une 1/2h célébré par le Père Joachim de la paroisse de Thônes , ce dont nous le remercions vivement.

A partir de 10h , l'Assemblée Générale a pu démarrer et a débuté par un mot du président qui a remercié les uns et les autres de leur présence, entre autres , Monsieur Pascal VAAST , le directeur de l'établissement et saluer les bonnes relations entretenues entre le collège et notre association.
Je voudrais aussi remercier de sa présence un de nos anciens professeurs , Monsieur Roland ATRUX, notre ancien professeur d'éducation physique. Mme GINESTET, pour des raisons de santé, n'a pas pu se joindre à nous. Mme ROUSEE, professeur de français n'a pas donné suite à notre sollicitation. Enfin Mme Nathalie HENOCQUE de l'APEL (Association des Parents d'Elèves Laïques) s'est excusée , pris par ailleurs par d'autres engagements.

Avant de démarrer notre AG, un dernier mot pour vous inciter à convaincre d'anciens élèves de vos connaissances à venir à nous rejoindre.

Le président a demandé à l'ensemble des présents si quelqu'un s'opposait à ce que soient diffusées les photos de notre AG sur notre site.

Accord de diffusion à l'unanimité

1 - Présentation du collège et lycée actuels par le directeur Monsieur VAAST, les travaux de 2025 ainsi que la présentation de la lauréate du prix des anciens 2025

Monsieur VAAST a décliné en quelques chiffres la rentrée 2025-2026 au niveau de l'établissement, que l'on peut résumer ainsi : 336 lycéens et 573 collégiens, soit un total de 909 élèves. Pas de création de classe cette année. Si au niveau départemental, l'augmentation du nb d'élèves dans les établissements privés a été d'une cinquantaine d'élèves, le collège St Joseph de Thônes en a compté, à lui seul, 25. Tout ceci montre, si c'était nécessaire, l'excellente santé de l'établissement.

Les résultats scolaires de l'an dernier sont excellents avec 100 % de réussite au bac et 99,2 % de réussite au brevet des collèges.

Ensuite le directeur s'est fait le rapporteur du message transmis par notre lauréate de notre prix des anciens. Pour rappel, l'an dernier l'AG avait validé la création d'un prix des anciens qui a pour vocation de récompenser un /une élève qui par son action, son dévouement sa conduite mérite

d'être récompensée.

Le bureau de l'AACT a donc nommé Mlle Asya HORVATH, qui est devenue en 2025 championne de France en haltérophilie (voir ci-dessous). Alors qu'elle n'était pas encore élève au collège/Lycée de Thônes, elle a voulu honorer notre établissement en portant le maillot des sportifs du collège, montrant par là son engagement et son attachement à l'établissement . Elle est ainsi devenue la 1ère lauréate du Prix des Anciens du collège. Félicitations à elle. Il a été ainsi décidé de lui payer sa scolarité pour l'année 2025-2026, soit 1 000€.

**1er Prix des Anciens du
Collège St Joseph de
Thônes (Octobre 2025)**

Asya Horvath

3 juin 2025 — En U15, la Thônaise
Asya Horvath a été sacrée
championne de France
chez les moins de 64 kg
(d'après <https://www.ledauphine.com/sport/2025/06/03/halterophilie-horvath-sacree-championne-de-france-en-u15>)



**Asya avec le TShirt de St Jo,
en compagnie de l'entraîneur Jacques Deboffe et
Jules Acher.**
Photo Aravis Hal-Fa

2 - Rapport moral par le président

Le président a ensuite présenté le rapport moral de l'association qui se résume ainsi :

C'est pour une seconde fois que je m'adresse à vous dans le cadre du rapport moral que l'on doit faire lors de toute assemblée générale d'une association.

Je commencerai par vous remercier pour votre présence , ce qui montre votre attachement à ce collège de Thônes.

Alors qu'avons-nous fait au cours de cette année 2025.....

A la suite de notre AG de l'année dernière, que nous, le bureau, avons considéré comme réussie, nous avons continué le travail initié l'an dernier au cours de 5 réunions de bureau en 2025, chacune faisant l'objet d'un compte - rendu.

Nous avons , à la suite de l'AG de l'an dernier, fait un toilettage dans le classement de nos adhérents.

Nous avons commencé un gros travail de classement des archives, non encore triées, stockées dans le grenier du collège. Quand je dis non triées, il faut comprendre que ce ne sont pas des archives essentielles pour le collège, mais pour nous anciens , il y a des pépites comme vous avez pu le constater sur le diaporama ou les documents que l'on vous propose.

On a aussi commencé un toilettage du site internet accessible via l'onglet association des anciens sur le site du collège. J'en profite pour remercier M. Anfray CHARBONNIER, adjoint au directeur, pour son aide et l'actualisation du site que l'on va essayer de faire 2 ou 3 fois par an.

Nous avons participé, via votre président, aux réunions de l'OGEC (organisme qui gère l'établissement) avec comme sujet principal cette année les travaux de construction du préau que vous pourrez visiter à la fin de cette AG et avant le repas.

Nous avons aussi travaillé sur le prix des anciens, dont nous avons validé sa création l'an dernier. Nous voulions récompenser un/une élève qui par sa détermination, son envie, son engagement a montré une action remarquable pour le collège, dont vous a perlé monsieur le directeur. .

Enfin, au cours du rangement des archives du grenier, nous sommes tombés sur 3 grandes étagères sur lesquelles est rangée une quantité impressionnante de pierres, dont une très grande quantité sont étiquetées. Fin Août nous avons fait venir 3 personnes, une agent du patrimoine spécialisée de l'abri sous roche de la Balme de Thuy (Mme BUI), un ancien prof d'Histoire Géographie (M. MOUTARD) et le président des amis du val de Thônes (Stéphane CHALABI – prof agrégé) afin qu'ils nous donne leur avis sur cette collection. On en reparlera lors de la discussion sur les perspectives 2026.

Enfin nous travaylons aussi à la reconnaissance fiscale de notre association, ce qui permettrait une déduction fiscale du montant de l'adhésion pour tout un chacun, mais aussi pour les entreprises ;

Voilà dans les grandes lignes le travail du bureau de l'association au cours de cette année 2025.

Je vous incite à nouveau, de faire de la pub auprès de nos anciens du collège pour venir nous rejoindre..... vous remerciant pour votre attention, votre bureau

3 - Rapport financier par le trésorier

Le bilan financier de notre association se présente ainsi :

Comptabilité		01/12/2024 au 17/10/2025		
		Compte Courant		Livret
		N° 30600877190		N° 31934188097
Solde au 01/12/2024		2 274,51 €		10 234,40 €
	Solde	2 274,51 €		10 234,40 €
			intérêts 2024	57,02 €
Débit				
	Frais arrêté de compte	95,00 €		
	Repas AG 2024	1 100,00 €		

		Total	1 195,00 €		
Crédit					
	Adhésions et repas		1 700,00 €		
	à percevoir		-320,00 €		
			494,00 €		
	Solde au 17/10/2025		2 953,51 €		10 291,42 €
Bilan général	Solde au 17/10/2025		13 244,93 €		

La présentation des deux bilans n'ayant pas soulevé de questions , il a été procédé au vote .

Vote : rapports approuvés à l'unanimité

4 - Perspectives pour 2026

Le président présent à l'assemblée les projets envisagés par le bureau, lignes rappelées ci-dessous :

- > On continue le tri des archives du grenier
- > Désignation de notre lauréat du prix des anciens 2026
- > Comment mettre en valeur nos pierres ?
- > Comment associer d'avantage les anciens à la vie actuelle / événements du collège ?
- > On va continuer à rafraîchir notre site Internet (via l'onglet association du site du collège), notamment en concaténant un site initié par feu notre ancien président.

5 - Crédit d'un règlement intérieur

L'article 13 des statuts de l'Amicale des Anciens du Collège de Thônes (AACT) prévoit la possibilité de créer un règlement intérieur « *destiné à fixer divers points non prévus par les statuts* ». « *Ce règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuvé par l'assemblée générale* ».

L'AACT, lors de sa dernière assemblée générale du 18 octobre 2025, a souhaité accentuer et mettre en lumière son ouverture vis-à-vis de son environnement et sa vocation humanitaire et sociale

envers les jeunes générations et soutenir des jeunes méritants via l'attribution du « Prix des anciens ».

Pour exemple, l'attribution du Prix des Anciens à Mlle Asia HORVATH (jeune athlète dont le rêve était de pouvoir intégrer en seconde le lycée Saint-Joseph de Thônes), lors de l'assemblée générale, est un bel exemple de solidarité. L'ACCT a pris en charge les frais de scolarité de son année de seconde.

le bureau de l'AACT souhaitant renforcer la vocation humanitaire et sociale de l'AACT est importante. A cet effet, il est apparu important de créer un règlement intérieur qui viendra préciser certains articles des statuts. L'AACT souhaite obtenir la **reconnaissance d'intérêt général** afin d'accroître ses activités et élargir ses soutiens.

La distinction exemplaire, dans la gestion et le suivi des comptes annuels par le trésorier, entre les contributions volontaires, les dons exceptionnels, les cotisations annuelles et les frais de repas payés par chaque participant aux assemblées générales est un exemple soulignant bien que le but de l'association n'est pas réservé à ses membres, bien au contraire.

Un dossier complet doit être présenté au correspondant fiscal des associations au sein de la DGFIP.

Afin de ne pas multiplier les réunions, l'assemblée générale propose de mettre au vote les deux propositions suivantes :

« Donnez-vous, ce jour, l'autorisation et une délégation aux membres du bureau de l'AACT et notamment à son Président (ou à son représentant dûment mandaté à cet effet) afin que le bureau de l'AACT procède à la création du règlement intérieur qui viendra préciser certains articles des statuts ? » **L'assemblée générale vote oui à l'unanimité.**

« Donnez-vous, ce jour, l'autorisation aux membres du bureau et notamment à son Président (ou à son représentant dûment mandaté à cet effet) d'entamer les démarches nécessaires auprès du correspondant fiscal des associations au sein de la DGFIP afin d'obtenir la reconnaissance d'intérêt général ? »

L'assemblée générale vote oui à l'unanimité.

6 – Vote du montant de la cotisation annuelle

Sur proposition du trésorier, validée par le bureau, et soumise à l'assemblée générale, le montant de la cotisation 2026 sera identique à celui de 2025, à savoir **20 €**

Vote : à l'unanimité

7 - Date de la prochaine AG

Pour ne pas se retrouver confronté au même problème que cette année, et après discussion avec l'ensemble des présents , la date du **21 Novembre 2026** a été arrêtée.

Une proposition de l'assemblée a été faite pour « délocaliser » notre AG. On pourrait la faire au château de Menthon St Bernard, d'autant plus que les enfants De Menthon ont été élèves au collège.

Le bureau va prendre des renseignements pour voir comment on pourrait organiser cette AG au château.

N'ayant pas d'autres questions à traiter, notre AG s'est poursuivie par la visite des travaux du nouveau préau et à partir de 12h30 par le repas dans le self du Lycée. (NDLR : nous en profitons par remercier le personnel de la restauration pour être présent en ce samedi des vacances et pour la préparation d'un succulent repas)

Au nom du bureau de l'AACT, le 20/10/2025

le Président
Georges EMINET

